



## Sinistre et re sinistre : temps d'intervention long

Par **fleurdelotus08**, le **03/11/2013** à **16:49**

Bonjour,

Il y'a 15 jours, j'ai eu un sinistre, une toiture envolée, avec, pour conséquence, laine de verre mouillée.

Le couvreur a mis une bache le lendemain. Les assurances doivent m'envoyer un expert. Je les ai appelées la semaine suivante pour les hâter car beaucoup de vent et pluie dans notre région. Ils m'ont répondu d'être patients mais là, ce week-end, la pluie s'infiltré.

Conséquences : les deux plafonds des chambres de mes filles sont bon à changer. Ils ont pris l'eau et un est prêt à s'effondrer. Donc, de dommages peu importants à 425 €, je vais passer à beaucoup plus... Moralement, je suis au ras des pâquerettes et cette situation pénalise mon travail car je suis assistante maternelle.

Je voulais savoir si j'avais un recours pour les dommages moraux subis et matériels dû à leur longueur d'action ?

Merci pour vos réponses.